

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVESA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Septembre 2017**

OBJET : 2ème répartition 2017 des associations oeuvrant dans le domaine sanitaire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer plusieurs subventions de fonctionnement à des associations œuvrant dans le domaine sanitaire pour un total de 51 200 € conformément au détail figurant dans le rapport,
- d'octroyer deux subventions d'équipement à deux associations œuvrant dans le domaine sanitaire pour un total de 107 900 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une convention d'équipement avec les associations : Centre dentaire de Marseille, Cancer Aide Information Réseau d'Entrepreneurs 13 et Association de Psychologie Sociale de la Santé, selon le modèle type prévu à cet effet,
- d'approuver les affectations indiquées en annexe du rapport.

Les dépenses correspondantes seront imputées à hauteur de 51 200 € au chapitre 65 et à hauteur de 107 900 € au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée